



PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL A PROJETS FONDS D'INITIATIVES TERRITORIALES CONCERTÉ ETAT, REGION, CONSEIL DEPARTEMENTAL

Objet :

Dans le cadre du déploiement du plan de réduction des tensions de recrutements, du lancement du contrat d'engagement jeunes et du déploiement des politiques de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle et de l'orientation, l'Etat en partenariat avec le Conseil régional, le Conseil départemental et Pôle Emploi lancent un appel à projets visant à répondre aux enjeux ci-après – les propositions seront complémentaires et en articulation des dispositifs de droit commun existants :

- Favoriser le rapprochement entre les entreprises et les publics en insertion, en développant les immersions professionnelles, les rencontres directes entre les entreprises et les publics en recherche d'emplois (jobs dating, PMSMP etc.)
- Favoriser l'engagement des entreprises dans leurs réponses aux besoins en compétences, en facilitant le recueil des besoins en compétences des entreprises, soit dans une logique sectorielle ou une logique territoriale et en permettant de développer la préparation à l'accès à l'emploi pour les besoins identifiés
- En particulier, les actions pourront s'inscrire dans une logique de ciblage des publics accompagnés dans des parcours d'insertion. Aussi, les projets concourant à l'accès à l'emploi des jeunes en contrat d'engagement jeunes seront priorités, et ce dans un objectif de parcours vers l'emploi, d'immersion en entreprise. De même, les actions visant à rapprocher les entreprises des publics en parcours IAE pourront faire l'objet d'un focus. Ceci avec un objectif de développement des immersions professionnelles et du contrat passerelle.
- Promouvoir le secteur de l'IAE auprès des nouveaux prescripteurs de parcours IAE et des entreprises du territoire. Les actions proposées viseront notamment à mieux faire connaître l'offre de services des SIAE, favoriser le recrutement dans ce secteur, améliorer les passerelles vers l'emploi durable et contribuer à la résolution des tensions de recrutement de nombreux secteurs économiques.
- Les actions ayant pour finalité le développement de l'attractivité des entreprises vis-à-vis des demandeurs d'emplois, des jeunes, des personnes en situation de handicap. Il s'agira de favoriser l'émergence de projets territoriaux visant à engager les entreprises dans le développement de leur attractivité notamment par un travail autour de la marque employeur, en faisant évoluer leurs pratiques de recrutement, en permettant leur accompagnement dans ces démarches, au plus près des territoires
- Tout projet innovant et expérimental visant les objectifs décrits ci-dessus seront priorités

Ce Fonds d'Initiatives Territoriales (FIT) pourra permettre de soutenir des actions qui seront jugées pertinentes de par leur impact en termes de maintien, d'accès et de retour à l'emploi des publics cibles (demandeurs d'emploi en difficultés d'insertion dans le marché du travail).

L'affectation des subventions se fera après instruction des projets par un comité d'engagement départementale, composé de la DDETSPP, du conseil régional, du conseil départemental et de Pôle Emploi.

Les financements ne sont pas destinés à compenser ou à se substituer à des dispositifs existants.

Tout projet innovant et expérimental visant les objectifs décrits ci-dessus seront priorités.

Le caractère innovant sera apprécié à l'échelle du territoire concerné, des publics visés, de la qualité du partenariat engagé, de la capacité à transférer, des modes opératoires retenus.

Les projets devront s'inscrire dans un cadre partenarial, au sens que les actions proposées devront être proposées une coordination avec les politiques de l'emploi mises en œuvre et les acteurs du service public de l'emploi (SPE) et du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

ELIGIBILITE

Finalités des actions

- L'accompagnement de publics prioritaires vers les métiers d'avenir, métiers en tension, en difficultés de recrutement, en manque d'attractivité sur des territoires particuliers,
- L'amélioration de la fluidité des parcours,
- Accompagner les entreprises dans leurs process de recrutements et permettre la mise en relation avec des publics en recherche d'insertion

Publics bénéficiaires

Demandeurs d'emploi

- Inscrits ou non à Pôle emploi, suivis ou non par les Missions locales ou par CAP Emploi,
- En situation particulière (public senior, en QPV, ZRR, réfugiés, jeunes en parcours d'insertion, publics en IAE etc.).

Le public devra être caractérisé au regard des freins à l'emploi et de sa catégorie administrative, durée d'inscription, BRSA, QPV, TH, réfugiés ou bénéficiaires de la protection internationale, femmes, jeunes, seniors etc.

Le projet précisera le nombre de personnes a priori concernées et déterminer au préalable les modalités d'évaluation de l'action.

Les entreprises

- En particulier les TPE/PME de moins de 50 salariés, sans exclure les entreprises comprises entre 50 et 250 salariés
- En priorité les entreprises des secteurs ciblés en matière de tension de recrutement : industrie, médico-social, BTP, HCR, transport-logistique, agriculture...

Territoire concerné

L'ensemble du département est couvert par cet appel à projets. Les actions ayant une dimension infra-départementale sont également prioritaires, afin de favoriser l'émergence d'actions au plus près des territoires et facilitant la mise en relation directe entre entreprises et publics en insertion.

Les feuilles de route développées ont pris la dimension territoriale de l'arrondissement : Bar-le-Duc, Commercy, Verdun. Néanmoins, les actions pourront également s'inscrire dans une dimension intercommunale en fonction des projets.

Gouvernance et évaluation

- Une instance de gouvernance sera mise en place pour l'action et les modalités de fonctionnement seront décrites : composition, fréquence ; la DDETSPP y sera invitée.
- Les résultats attendus seront présentés à l'aide d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, ainsi que la périodicité des points d'étape. Une évaluation des projets devra être prévue afin de tirer les conséquences des expérimentations et favoriser le déploiement structurel des projets pertinents.

Partenariat et cofinancement

Le cofinancement sera recherché et sera un critère de pérennité de l'action, le porteur pourra présenter l'évolution des partenariats envisagée dans un plan pluriannuel.

Dans certains cas d'innovation, le cofinancement ne sera pas exigé.

Aussi, les projets devront permettre d'identifier clairement les postes de dépenses proposées et faire apparaître les ressources prévues, notamment le cofinancement et/ou l'autofinancement.

Modalités de financement

La subvention sera versée en totalité en 2022. Un bilan sera exigé à l'issue de l'action et pourra entraîner un ordre de reversement en cas de sous réalisation.

Délai de dépôt des projets

Le dossier de candidature entièrement dématérialisé est accessible en ligne sur la plateforme « **Mes démarches- simplifiées** »

Le dossier de candidature fait partie intégrante de l'appel à projets.

Les projets peuvent être déposés au fil de l'eau jusqu'au 15 juillet 2022.

En fonction des projets déposés, l'appel à projets pourra être prolongé jusqu'au 30 septembre 2022, délai de rigueur.

Vous pouvez poser vos questions sur l'appel à projets tout au long du délai, auprès de : christophe.delaigne@meuse.gouv.fr et arthur.deloubrieres@meuse.gouv.fr et en mettant en copie ddetspp-directeur@meuse.gouv.fr